

# VILLAGES DU LAC DE PALADRU

## COMPTE RENDU DU PREMIER CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 12 janvier 2017**

PRÉSENTS : MM. SEIGLE-VATTE, BRET, ORTIZ, SEYVE, CLOR, MATHIAS, MAILLEY, FAIVRE-PIERRET, MOINE, CHEVALLET, ACCORSO, GUILLAUD, FOROT, MEUNIER-BEILLARD, TERRIER

Mmes GUERPILLON, CLOR, PEROT, ALBRAND, GARIN, COLLOMB, TRAVERS, GUINET, SANCHEZ-LAFAURIE, MERMET

ABSENTS EXCUSÉS : M. CARRON (pouvoir Mme PEROT), Mme VERRIER (pouvoir M.ORTIZ)

Ordre du jour

- \* Election du Maire des Villages du Lac de Paladru
- \* Détermination du nombre d'adjoints
- \* Election des adjoints
- \* Création des conseils communaux délégués et désignation des conseillers communaux
- \* Détermination du nombre d'adjoints commune déléguée PALADRU
- \* Election des adjoints commune déléguée PALADRU
- \* Détermination du nombre d'adjoints commune déléguée du PIN
- \* Election des adjoints commune déléguée du PIN
- \* Détermination du nombre de conseillers délégués
- \* Indemnité des élus
- \* Délégations de pouvoir au Maire
- \* Désignation des commissions
- \* Délégués aux Syndicats intercommunaux et aux commissions de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
- \* Détermination du nombre de membres du CCAS et désignation des membres élus.
- \* Vote du budget primitif CCAS
- \* Délibération pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou budgétaire
- \* Contrat de travail de l'animateur jeunesse
- \* Création des régies
- \* Vote des tarifs
- \* Délibération adhésion aux caisses de cotisations salariales
- \* Planning des dates de réunions du conseil municipal
- \* Questions diverses

## **ÉLECTION DU MAIRE des VILLAGES DU LAC DE PALADRU**

M. Gérard SEIGLE-VATTE, maire de la commune déléguée de PALADRU, ouvre la séance et passe immédiatement la parole à M. René Xavier FAIVRE-PIERRET, conseiller municipal le plus âgé, qui demande s'il y a des candidatures.

M. Jean-Paul BRET, maire de la commune déléguée du PIN, propose à ce poste M. Gérard SEIGLE-VATTE qui accepte. Il n'y a pas d'autres candidats.

M. FAIVRE-PIERRET fait l'appel de tous les conseillers municipaux présents.

Deux assesseurs sont nommés : M. SEYVE et Mme MERMET, puis à l'appel de leur nom, chaque conseiller se rend à l'isoloir pour voter.

Les assesseurs décomptent 27 votes exprimés. Il est procédé ensuite au dépouillement.

Monsieur Gérard SEIGLE-VATTE est élu Maire des Villages du Lac de Paladru par 25 voix pour, un bulletin blanc, un bulletin au nom de M. Jean-Paul BRET.

M. Gérard SEIGLE-VATTE est aussitôt installé. Il remercie M. JP BRET et l'assemblée pour la confiance qui lui est accordée. Merci aussi aux précédents Maires qui ont tout commencé, à leur mesure, à construire afin d'arriver à ce jour où nous faisons tous ensemble une commune nouvelle.

Il s'avoue très touché par la cohésion de toute l'équipe municipale, surtout après la déception du refus de la commune de Montferrat de s'allier avec Paladru. Il a aussi une pensée émue pour son épouse et toute sa famille et se déclare prêt à avancer en souhaitant se montrer à la hauteur de sa tâche.

M. Jean-Paul BRET remercie tout le conseil municipal du PIN pour avoir adhéré sans réserves au projet de commune nouvelle, avoir accepté le nouveau nom choisi et que PALADRU devienne la Mairie principale.

«Il faudra s'habituer à travailler tous ensemble, mais on forme une bonne équipe ».

## **DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Après délibération il est décidé à l'unanimité de nommer 4 adjoints à Paladru et 4 au Pin.

## **ÉLECTION DES ADJOINTS**

- Commune du PIN

Il s'agit d'un scrutin de liste. Chaque conseiller à l'appel de son nom va voter.

Les deux assesseurs décomptent 27 votes exprimés et procèdent au dépouillement.

Sont élus par 25 voix et 2 nuls : Madame Marie-Christine CLOR, Monsieur Denis CARRON, Madame Christiane PÉROT, Monsieur Bernard MATHIAS

- Commune de Paladru

Même procédure que pour LE PIN : 27 votes exprimés.

Sont élus par 25 voix et 2 nuls : Monsieur Ernest ORTIZ, Madame Christiane COLLOMB, Monsieur Daniel SEYVE, Madame Sandrine ALBRAND.

### **CRÉATION DES CONSEILS COMMUNAUX DÉLÉGUÉS ET DÉSIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUX.**

Il est établi que la commune déléguée de PALADRU aura 13 conseillers municipaux et la commune du PIN, 14 conseillers.

Les adjoints de la commune nouvelle sont :

Mme Marie-Christine CLOR, M. Ernest ORTIZ, Mme Christiane COLLOMB, M. Denis CARRON, Mme Christiane PÉROT, M. Daniel SEYVE, Mme Sandrine ALBRAND, M. Bernard MATHIAS.

### **DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS POUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE PALADRU ET LE PIN**

Après délibération il est décidé d'élire 4 adjoints pour chaque commune déléguée.

### **ÉLECTION DES ADJOINTS COMMUNE DÉLÉGUÉE DE PALADRU**

Selon la même procédure que précédemment chacun vote. 27 suffrages exprimés

Après dépouillement, sont élus par 26 voix pour et un bulletin blanc :

M. Ernest ORTIZ  
M. Daniel SEYVE  
Mme Christiane COLLOMB  
Mme Sandrine ALBRAND

### **ELECTION DES ADJOINTS COMMUNE DÉLÉGUÉE DU PIN**

Après dépouillement des 27 votes exprimés, sont élus par 26 voix pour et un bulletin blanc :

Mme Marie-Christine CLOR  
M. Denis CARRON  
Mme Christiane PEROT  
M. Bernard MATHIAS

## **DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS DÉLÉGUÉS pour VILLAGES DU LAC DE PALADRU**

Après délibération, il est décidé de nommer deux adjoints délégués.

M. Jérôme FOROT et M. Christian CLOR sont élus par 26 voix et une abstention.

## **INDEMNITÉS DES ÉLUS**

Après délibération et pour rester dans le cadre légal, soit un pourcentage de l'indice 1015, et la même enveloppe que précédemment, les indemnités des élus seront les suivantes :

Maires : 33 % de l'indice 1015, soit 1491,47 €

Adjoints : 16 % soit 611.88 €

Conseillers délégués : 6 %, soit 229.46 €

## **DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU MAIRE DE LA COMMUNE NOUVELLE :**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, délègue les pouvoirs à Monsieur Gérard SEIGLE-VATTE, maire de la commune nouvelle.

M. J.P. BRET demande qu'un règlement intérieur soit étudié et établi pour les Villages du Lac de Paladru.

## **DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX DE LA CAPV**

Pour le moment il est décidé de laisser en fonction les mêmes délégués que précédemment.

- SIVU de la Fure : Christian CLOR, Bernard MATHIAS, Denis GUILLAUD
- Syndicat des Eaux des Abrets : titulaire Denis GUILLAUD, suppléant : Jérôme FOROT
- CC Vallons du Guiers (installations sportives) titulaires Daniel SEYVE, Elodie GUINET, suppléants : Sandrine ALBRAND, Denis GUILLAUD
- SIVU Marcel Bouvier – Les Abrets : titulaires Elodie GUINET, Sandrine ALBRAND, suppléant : Ernest ORTIZ
- SIVU du collège de Chirens : titulaires : Ernest ORTIZ, Marie-Christine CLOR, suppléants Elodie GUINET, Sandrine ALBRAND.

## **DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CCAS et DÉSIGNATION DES MEMBRES ÉLUS :**

Les articles L. 123-6 et R. 123-7 du CAST prévoient que le nombre des membres élus du CA du CCAS soit fixé par le Conseil Municipal, en nombre égal à celui des membres nommés par le maire, entre un minimum de 4 et un maximum de 8.

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle doit fixer le nombre de conseiller dans cette fourchette.

Après délibération, le Conseil Municipal fixe le nombre de membres à 8. Sont élus :

- responsables : Mme Christiane PÉROT, Madame Christiane COLLOMB
- membres : Mme Marie-Christine CLOR, M. Denis CARRON, Mme Emile MERMET, Mme Elodie GUINET, M. Franck CHEVALLET, Mme Janine GARIN.
- Les Maires, M. J.P. BRET et M. Gérard SEIGLE-VATTE sont présidents de droit.

Membres extérieurs non élus : Joëlle GONON, Gérard GONON, Christine MEUNIER-BEILLARD, Jean-Paul CORNILLET, Danièle GIRAUD, Christiane POMMIER, Joselyne PRIETO, Françoise BAILLIU.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF VILLAGES DU LAC DE PALADRU**

Le premier budget de la commune nouvelle a été étudié et établi par les Maires, les adjoints de chaque commune déléguée, les secrétaires, avec l'aide du Trésorier de Voiron.

Il s'établit et s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement dépenses : 2 112 338 €
- Fonctionnement recettes : 2 112 338 €
  
- Investissement dépenses : 1 966 470 €
- Investissement recettes : 1 966 470 €

M. Denis GUILLAUD précise qu'il est possible de renégocier un prêt de Paladru en passant d'un taux de 3.83 % à 1.30 % à condition d'en souscrire un nouveau. Sujet à revoir rapidement.

Après délibération, le conseil municipal adopte le budget primitif des VILLAGES DU LAC DE PALADRU à l'unanimité.

Un budget supplémentaire sera nécessaire pour ajuster, après quelques mois de fonctionnement de la nouvelle commune.

### **VOTE BUDGET PRIMITIF ANNEXE**

La Commune du PIN loue des locaux commerciaux soumis à TVA ce qui oblige à faire un budget annexe primitif.

Il s'établit et qu'équilibre comme suit :

- Fonctionnement dépenses : 614 682 €

- Fonctionnement recettes : 614 682 €
- Investissement dépenses : 590 148 €
- Investissement recettes : 590 148 €

Le budget primitif annexe est adopté à l'unanimité

### **VOTE BUDGET PRIMITIF CCAS**

Le budget primitif CCAS des Villages du Lac de Paladru s'équilibre à la somme de 7600 € en fonctionnement dépenses et recettes.

Il est adopté à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATION POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ OU BUDGÉTAIRE**

Afin de pouvoir transmettre les délibérations et actes budgétaires, il y a lieu de signer une convention entre la Préfecture et la Commune Villages du Lac de Paladru pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire.

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

### **CONTRAT DE TRAVAIL ANIMATEUR JEUNESSE**

Monsieur Patrick MÉNARD est l'animateur jeunesse sur les cinq communes du tour du lac ; il a travaillé plusieurs années avec un CDD qui ne peut plus être renouvelé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de lui proposer un nouveau contrat en CDI, à temps complet.

Le Conseil Municipal donne son approbation à l'unanimité.

Monsieur J.P. BRET demande une participation plus effective des jeunes de Paladru.

### **CRÉATION DES RÉGIES**

La nouvelle commune Villages du Lac de Paladru doit renouveler toutes ses régies qui sont :

Au PIN : cantine-garderie, salle Carré d'Ars, animation jeunesse  
A PALADRU : cantine, garderie, crèche, plage, droit de place, poids public, cadastre.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## **VOTE DES TARIFS**

Le Conseil Municipal décide de laisser les tarifs inchangés pour 2017. (se reporter aux tableaux.

## **DÉLIBÉRATION ADHÉSION DES VILLAGES DU LAC DE PALADRU AUX CAISSES DE COTISATIONS SALARIALES**

Afin que les deux communes déléguées soient en conformité, il est décidé d'affilier tous les agents aux mêmes caisses.

## **DATES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Comme auparavant, il y aura un conseil municipal à Paladru par mois.

Prochaines réunions :      Le 10 février 2017  
  Le 9 mars  
  Le 7 avril  
  Le 11 mai  
  Le 23 juin  
  Le 20 juillet

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.